

Directive

Une directive de l'UE est une forme de législation qui est « adressée » aux États membres de l'UE. Les directives mettent en place un objectif ou une stratégie qui doit être atteinte par les États membres. Une directive doit être contraignante pour chaque État membre auquel elle s'adresse, mais elle doit laisser aux autorités nationales le choix de la forme et des méthodes. Les États membres sont obligés d'apporter les modifications adéquates à leur législation nationale pour mettre en œuvre la directive. Cela doit normalement se faire dans un délai de deux ans.

De nombreux problèmes sont gérés par des directives, y compris certains aspects de politique sociale et de santé.